

Contrat de Garantie Commerciale IKEA

Version en vigueur le 1er janvier 2024

IKEA offre aux membres adhérents à son club de fidélité IKEA Family et à son Réseau IKEA Pro des garanties sur des produits signalés par les logos ci-dessous représentant la durée de la garantie (incluant 2 ans de garanties légales). Les garanties couvrent la réparation ou le remplacement du produit si un défaut de fabrication des matériaux apparaît pendant toute la période de garantie offerte à compter de la date d'achat.

Le présent Contrat de Garantie Commerciale a vocation à régir les dispositions communes à l'ensemble des garanties pouvant être mises en œuvre auprès de IKEA et les conditions particulières de garantie commerciale applicables à un produit spécifique.

Pour les clients n'étant pas adhérent au club IKEA Family, vos produits restent couverts par les garanties légales de conformité et des vices cachés dont les dispositions légales sont reproduites dans le présent contrat.

Les clients professionnels n'étant pas adhérent au Réseau IKEA Pro ne bénéficient d'aucune garantie.



Que sont les garanties ?

Les garanties sont des gages de qualité des produits que nous vous vendons. Ces garanties peuvent être légales ou commerciales, ces dernières s'ajoutant à vos droits de disposer d'un bien conforme et exempt de vices conformément au code de la consommation et au code civil.

Comment s'articulent les garanties légales avec les garanties commerciales IKEA ?

Les garanties légales s'appliquent sur l'ensemble des produits achetés chez IKEA pour une durée de deux (2) ans. Dès que vous mettez en œuvre la garantie, nous appliquerons prioritairement les garanties légales lorsque vos produits sont toujours couverts par celles-ci. A l'expiration des garanties légales, seule la garantie commerciale IKEA sera applicable.

Pour en connaître davantage sur vos droits au titre des garanties légales, reportez-vous au paragraphe « Dispositions légales » en fin de document.

Qui peut bénéficier des garanties commerciales IKEA ?

Les garanties commerciales IKEA peuvent être mise en œuvre uniquement par les membres du Club IKEA Family ou du Réseau IKEA Pro.

Pour bénéficier des garanties commerciales IKEA, vous devez avoir présenté votre carte membre (Club IKEA Family ou Réseau IKEA Pro) lors de votre achat concerné par la mise en œuvre de la garantie. A défaut, seules les garanties légales pourront être mises en œuvre par les clients consommateurs au sens du 1° de l'article liminaire du Code de la Consommation.

Dispositions communes aux garanties commerciales IKEA

Quelle est la durée de validité des garanties ?

Les garanties sont valables pour la durée spécifiée pour chaque produit à compter de la date d'achat chez IKEA ; la durée mentionnée incluant 2 ans de garanties légales. L'original du ticket de caisse, de la facture ou du bon de livraison en cas de vente à distance est exigé comme preuve de l'achat.

Qu'est-ce qui est couvert dans le cadre des garanties ?

Les garanties s'appliquent aux produits neufs vendus dans les magasins IKEA – hors modèles d'exposition et produits vendus à l'Espace seconde vie – qui ont été correctement installés, régulièrement entretenus et ayant fait l'objet d'une utilisation normale.

La garantie couvre la réparation ou le remplacement du produit si un défaut de fabrication des matériaux apparaît pendant toute la période de garantie offerte à compter de la date l'achat, sur les composants décrits dans le livret de garantie.

Tout défaut de construction ou de fabrication couvert dans les termes et conditions de chaque livret de garantie commerciale doit être signalé à IKEA dans les meilleurs délais suivant sa découverte afin de prévenir toute aggravation du défaut.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par les garanties ?

Outre les exclusions spécifiques indiquées dans chaque livret de garanties, les garanties commerciales ne s'appliquent pas aux produits qui ont été mal stockés ou montés, qui ont subi une mauvaise utilisation ou une modification, qui ont été nettoyés avec de mauvaises méthodes ou produits, qui ont été utilisés de manière inappropriée ou ont subi un usage abusif.

Les garanties commerciales ne couvrent pas non plus l'usure normale telle qu'elle n'affecte pas l'usage ou la sécurité du produit au quotidien, ni les dommages tels que, entre autres, le vol, la chute ou le choc d'un objet, l'incendie, la décoloration à la lumière, les brûlures, l'humidité ou la chaleur sèche excessive ou toute autre condition environnementale anormale, les coupures, les éraflures, toute imprégnation par un liquide, les réactions chimiques ou électrochimiques, la rouille, la corrosion, un dégât des eaux ou les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive.

La garantie ne couvre pas les dommages indirects ou fortuits.

Où s'appliquent les garanties commerciales IKEA?

Les garanties commerciales IKEA s'appliquent uniquement sur le territoire de la France métropolitaine et les îles françaises qui dépendent du continent européen (Corse, île de Batz, île de Ré, etc.), hors DOM et TOM. Pour les îles françaises qui dépendent du continent européen (Corse, île de Batz, île de Ré, etc.), la mise à disposition s'entend au port sur le continent. Les garanties commerciales des articles IKEA utilisés dans un autre pays membres de l'Union Européenne pourront être exercées auprès de l'organisation IKEA locale du pays où le produit est utilisé sur tout le territoire de l'Union Européenne (hors DOM et TOM), sous réserve de conformité aux spécifications techniques et réglementations applicables et propres à chaque pays le cas échéant. Les conditions des garanties, étendues et limites, sont celles applicables sur le marché local. Il est recommandé de se les procurer auprès de l'organisation IKEA locale.

Que fera IKEA pour remédier au problème ?

IKEA examinera le produit et, après vérification, s'il est conclu que votre réclamation est couverte par une garantie, il sera procédé soit à la réparation du produit défectueux, soit à son remplacement par le même article ou par un article comparable.

En cas de mise en œuvre d'une garantie commerciale IKEA, IKEA s'assurera que votre carte membre (club IKEA Family ou Réseau IKEA Pro) a bien été prise en compte lors de votre achat et, en cas d'éligibilité, prendra en charge les frais de réparation, de pièces de rechange, de main-d'œuvre et de déplacement du personnel à domicile que le service implique, dans la mesure où les frais à engager pour la réparation n'excèdent pas la valeur du produit et où le produit est accessible à la réparation sans coût supplémentaire. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux réparations effectuées sans autorisation de IKEA. Les pièces remplacées deviennent la propriété de IKEA.

Lorsque vous mettez en œuvre les garanties légales ou commerciales, IKEA suspendra la durée de la garantie restant à courir pendant toute période d'immobilisation de votre produit, et ce jusqu'à la délivrance de votre produit remis en état. Les matériaux et accessoires remplacés ou réparés seront, par conséquent, couverts pour la durée de garantie restant à courir à compter du jour du remplacement ou de la réparation, sans préjudice de l'application des garanties légales de deux (2) ans.

Dans le cas où l'article n'est plus vendu chez IKEA, et en cas d'impossibilité totale de réparation reconnue par IKEA ou si le montant des réparations dépasse la valeur de l'article, IKEA fournira à sa seule discrétion un article de remplacement approprié.

La réparation et/ou le remplacement du produit défectueux n'a pas pour conséquence de

prolonger la durée initiale de la garantie commerciale sur le produit réparé ou remplacé.

Comment nous joindre ?

Pour faire une réclamation dans le cadre de ces garanties, contactez le service après-vente de votre magasin le plus proche (voir liste des magasins sur IKEA.fr) ou contactez le Centre Support Clients:

Par courrier:

Meubles IKEA France S.A.S.
Centre Support Clients - Service Consommateurs
TSA 11081 - 91008 Evry Cedex

Par téléphone:

09 69 36 20 06 (appel non surtaxé)
Service ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h30,
le samedi de 8h à 19h et le dimanche de 9h à 18h.

Conditions particulières à chaque garantie commerciale IKEA

Canapés et fauteuils

Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La présente garantie est valable dix (10) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat chez IKEA sur tous nos canapés, à l'exception de STOCKHOLM qui est couvert jusqu'à 25 ans.

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie ?

La garantie s'applique dans le cadre d'un usage domestique uniquement et ce pour les coussins de l'assise et des dossiers lorsqu'ils sont utilisés avec les cadres prévus.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Sont exclus de la garantie commerciale les éléments suivants :

- housses en tissu
- housses en cuir
- housses en tissu enduit
- coussins POÄNG
- assises en rotin, bambou ou autres fibres naturelles
- certains inclinables
- pouf
- ainsi que les familles suivantes: AGEN, BUSKBO, GRÖNADAL, RÅDVIKEN, STOCKHOLM 2017, STORSELE, HOLMSTA, TÄNKVARD, ALBACKEN, et ULRIKSBERG.

Ces produits restent couverts par les garanties légales de deux (2) ans.

Tout utilisation des produits en environnement non domestique ainsi qu'en extérieur est également exclue de la garantie, en particulier l'usage professionnel ou collectif ou dans un établissement recevant du public.

Bureaux et rangements

Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La présente garantie est valable dix (10) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat chez IKEA.

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie ?

Cette garantie s'applique à tout mobilier des séries BEKANT, GALANT, IDÅSEN, THYGE, RODULF, TOMMARYD, TROTTE et HÄLLAN.

La garantie s'applique dans le cadre d'un usage domestique et professionnel.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Les bureaux gamer UPPSPEL, UTESPELARE et FREDDE disposent d'une garantie spécifique, en conséquence, ils sont exclus de la présente garantie.

Tout utilisation des produits en environnement extérieur est exclue de la garantie.

Bureaux gamer

Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La présente garantie est valable trois (3) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat chez IKEA.

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie ?

Cette garantie s'applique à tout mobilier des séries UPPSPEL, UTESPELARE et FREDDE.

La garantie s'applique dans le cadre d'un usage domestique uniquement.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Tout utilisation des produits en environnement extérieur est exclue de la garantie.

Chaises de bureau

Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La présente garantie est valable dix (10) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat chez IKEA.

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie ?

La garantie s'applique dans le cadre d'un usage domestique et professionnel en cas d'utilisation normale des composants des roulettes, du cylindre, de l'accoudoir et du mécanisme de réglage du dossier.

La garantie couvre la réparation ou le remplacement du produit si un défaut de fabrication des matériaux apparaît pendant toute la période de garantie offerte à compter de la date l'achat, sur les composants décrits ci-après de la chaise de bureau :

- Structure du cadre
- Pièces mobiles

Les pièces mobiles sont les composants des fonctions ajustables.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Les fauteuils gamer GRUPPSPEL, MATCHSPEL, UTESPELARE et HUVUDSPELARE disposent d'une garantie spécifique, en conséquence ils sont exclus de la présente garantie.

Tout utilisation des produits en environnement extérieur est exclue de la garantie.

Fauteuils gamer

Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La présente garantie est valable trois (3) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat chez IKEA.

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie ?

Cette garantie s'applique sur les composants décrits ci-après des fauteuils gamer GRUPPSPEL, MATCHSPEL, UTESPELARE et HUVUDSPELARE :

- La structure de base
- Les pièces mobiles

Les pièces mobiles sont des composants destinés à permettre les mouvements du fauteuil ou à le régler. La garantie couvre la fonction prévue pour les composants des roulettes, du vérin à gaz, du mécanisme, des

accoudoirs et du mécanisme de réglage du dossier.

Tout défaut de construction ou de fabrication couvert dans les termes et conditions de cette garantie doit être signalé à IKEA dans les meilleurs délais suivant sa découverte afin de prévenir toute aggravation du défaut.

La garantie s'applique dans le cadre d'un usage domestique et professionnel.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Tout utilisation des produits en environnement extérieur est exclue de la garantie.

PAX/KOMPLEMENT

Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La présente garantie est valable dix (10) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat chez IKEA.

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie ?

La garantie s'applique dans le cadre d'un usage domestique uniquement sur les armoires et aménagements intérieurs PAX/ KOMPLEMENT. La garantie couvre la réparation ou le remplacement du produit si un défaut de fabrication des matériaux apparaît pendant toute la période de garantie offerte à compter de la date l'achat, sur les composants décrits ci-après des armoires de rangement et aménagements intérieurs PAX/KOMPLEMENT :

- Structures de base
- Portes
- Charnières
- Mécanismes de glissière des portes coulissantes
- Coulisses de tiroirs
- Étagères et tringles

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Sont exclus de la garantie commerciale les éléments KOMPLEMENT suivants : corbeilles en fil métallique, bacs en plastique, étagères coulissantes transparentes, boîtes en tissu, porte-pantalons et range-chaussures en fil métallique. Ces produits restent couvert par les garanties légales de deux (2) ans.

Tout utilisation des produits en environnement non domestique ainsi qu'en extérieur est également exclue de la garantie, en particulier l'usage professionnel ou collectif ou dans un établissement recevant du public.

Matelas

Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La présente garantie est valable dix (10) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat chez IKEA.

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie ?

La garantie s'applique dans le cadre d'un usage domestique uniquement.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Sont exclus de la garantie commerciale les surmatelas, matelas JÖMNA, matelas SÄBÖVIK, matelas de canapé-lit et matelas pour enfants. Ces produits restent couverts par la garantie légale de deux (2) ans.

Tout utilisation des produits en environnement non domestique ainsi qu'en extérieur est également exclue de la garantie, en particulier l'usage professionnel ou collectif ou dans un établissement recevant du public.

Salle de bain | Séries ENHET, AVBÄCK, ÄNGSJÖN, TÄNNFORSEN, HAGAÅN, FAXÄLVEN, LETTAN, TOLKEN, ÅLSKEN et ALMAÅN

Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La garantie pour les (i) meubles des séries ENHET, HAVBÄCK, ÄNGSJÖN, TÄNNFORSEN, HAGAÅN, (ii) les miroirs et meubles miroirs des séries FAXÄLVEN et LETTAN pour la salle de bain, (iii) les plateaux TOLKEN et ÅLSKEN, (iv) les pieds ALMAÅN et ENHET ainsi (v) que nos lavabos, mitigeurs de lavabos (hors KALLSJÖN) et mitigeurs de douche indiqués ci-dessous reste en vigueur et valable pendant dix (10) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat. L'original papier ou digital du ticket de caisse est exigé comme preuve de l'achat.

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie ?

La présente garantie s'applique dans le cadre d'un usage domestique uniquement et couvre la réparation du produit si un défaut de fabrication des matériaux apparaît dans les éléments suivants :

- ENHET, HAVBÄCK, ÄNGSJÖN, TÄNNFORSEN, HAGAÅN meubles,
- Miroirs et meubles miroir FAXÄLVEN et LETTAN,
- Plateaux TOLKEN, ÅLSKEN
- ALMAÅN et ENHET pieds

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Boutons, poignées. Ces produits restent couverts par les garanties légales de deux (2) ans.

Tout utilisation des produits en environnement non domestique ainsi qu'en extérieur est également exclue de la garantie, en particulier l'usage professionnel ou collectif ou dans un établissement recevant du public.

Installation

Les meubles des séries ENHET, HAVBÄCK, ÄNGSJÖN, TÄNNFORSEN, HAGAÅN, et les miroirs et meubles miroirs des séries FAXÄLVEN et LETTAN pour la salle de bain doivent être fixés au mur. Assurez-vous que les murs de votre salle de bain peuvent supporter le poids du meuble : une installation inadéquate peut causer des blessures ou des dégâts. En cas de doute, contactez un professionnel. Les matériaux des murs varient, les vis pour les fixations murales ne sont donc pas incluses. Pour obtenir des conseils sur le type de vis adapté, consultez un magasin spécialisé. Suivez attentivement nos instructions de montage et d'installation dans une salle de bain, ainsi que nos conseils d'entretien.

Salle de bain | Lavabos, mitigeurs et accessoires de lavabos

Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La garantie pour les lavabos, les mitigeurs de salle de bain, achetés chez IKEA reste en vigueur et est valable pendant dix (10) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat.

Les accessoires de lavabos décrits ci-après sont garantis dix (10) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat :

- Siphon pour un bac RÄNNILEN ;
- Siphon pour deux bacs RÄNNILEN ;
- Bonde à ressort pour lavabo RÄNNILEN.

Les accessoires de lavabos décrits ci-après sont garantis trois (3) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat :

- Embout brumisateur pour mitigeur ÅBÄCKEN.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Tout utilisation des produits en environnement non domestique ainsi qu'en extérieur est également exclue de la garantie, en particulier l'usage professionnel ou collectif ou dans un établissement recevant du public.

Installation

Assurez-vous que les murs de votre salle de bain peuvent supporter le poids du lavabo et du meuble : une installation inadéquate peut causer des blessures ou des dégâts. En cas de doute, contactez un professionnel. Les matériaux des murs varient, les vis pour les fixations murales ne sont donc pas incluses. Pour obtenir des conseils sur le type de vis adapté, consultez un magasin spécialisé. Suivez attentivement nos instructions de montage et d'installation dans une salle de bain, ainsi que nos conseils d'entretien.

Salle de bain | Mitigeurs thermostatiques et accessoires de douche

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie ?

Les mitigeurs de douche et les accessoires de douche décrits ci-après sont garantis dix (10) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat :

- Receveur de douche FOTINGEN

- Paroi de douche, porte de douche, et paroi de douche à charnières OPPEJEN
- Mitigeurs de douche et de baignoire BROGRUND, VOXNAN et VALLAMOSSE

Les accessoires de douche décrits ci-après sont garantis trois (3) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat :

BROGRUND et VOXNAN

- Pommeaux de douche
- Douchettes
- Flexibles de douche
- Barres
- Étagères de douche

VALLAMOSSE

- Douchette
- Flexible de douche
- Barre

LILLREVET

- Douchette
- Flexible de douche

KOLSJÖN

- Support pour douchette
- Flexible de douche

OPPEJEN

- Joints de porte
- Raclettes

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Tout utilisation des produits en environnement non domestique ainsi qu'en extérieur est également exclue de la garantie, en particulier l'usage professionnel ou collectif ou dans un établissement recevant du public.

NUVARANDE Sèche-serviettes électrique

Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La présente garantie est valable cinq (5) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat chez IKEA.

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie ?

La garantie s'applique dans le cadre d'un usage domestique uniquement.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Tout utilisation des produits en environnement non domestique ainsi qu'en extérieur est également exclue de la garantie, en particulier l'usage professionnel ou collectif ou dans un établissement recevant du public.

Le non-respect des spécifications et des instructions d'utilisation et de sécurité est également exclu, notamment les connexions à une tension et une fréquence incorrectes, les dommages résultants de la modification et/ou du retrait ou de la rotation du dispositif de commande ou de la découpe et de la torsion du cordon, la modification des caractéristiques du sèche-serviettes et du retrait des composants fixes, y compris les capuchons, de quelque manière que ce soit.

Systèmes de cuisine Tiroirs, caissons, façades, plans de travail et éviers

Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La garantie sur les systèmes de cuisine METHOD est valable vingt-cinq (25) ans (incluant 2 ans de

garanties légales) à compter de la date d'achat chez IKEA.

La garantie sur les systèmes de cuisine ENHET est valable dix (10) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat chez IKEA.

La garantie sur l'ouverture à pression électrique UTRUSTA est valable cinq (5) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat chez IKEA.

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie ?

Les éléments suivants du système de cuisine METHOD sont couverts :

- Caissons (exceptés VADHOLMA et TORNVIKEN*)
- Façades
- Charnières UTRUSTA
- Tiroirs MAXIMERA
- Tiroirs EXCEPTIONELL avec ouverture pression
- Tablettes UTRUSTA en verre trempé ou mélaminé
- Pieds et plinthes
- Finitions latérales
- Bandeaux décor / corniches
- Plans de travail
- Eviers (sauf FYNDIG)

Les éléments suivants du système de cuisine ENHET sont couverts :

- Caissons
- Façades
- Finitions latérales
- Charnières
- Tiroirs
- Etagères
- Pieds

*Les corbeilles en fil UTRUSTA, les rangements TORNVIKEN et VADHOLMA sont couverts par une

garantie de dix (10) ans

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Sont exclus de la garantie commerciale les boutons, poignées, cuisines KNOXHULT, cuisines SUNNERSTA et éviers FYNDIG. Ces produits restent couverts par les garanties légales de deux (2) ans.

Tout utilisation des produits en environnement non domestique ainsi qu'en extérieur est également exclue de la garantie, en particulier l'usage professionnel ou collectif ou dans un établissement recevant du public.

Robinet de cuisines

Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La présente garantie est valable dix (10) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat chez IKEA.

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie ?

La garantie s'applique dans le cadre d'un usage domestique uniquement.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Le mitigeur LAGAN et le mitigeur d'extérieur KALLSJÖN sont couverts par la garantie légale de 2 ans, sous réserve de la preuve d'achat.

Tout utilisation des produits en environnement non domestique ainsi qu'en extérieur est également exclue de la garantie, en particulier l'usage professionnel ou collectif ou dans un établissement recevant du public.

Electroménagers

Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La présente garantie est valable cinq (5) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat chez IKEA d'un appareil électroménager de l'assortiment cuisines,

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie ?

La garantie s'applique dans le cadre d'un usage domestique uniquement.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Les électroménagers TILLREDA et LAGAN sont uniquement couverts par la garantie légale de deux (2) ans à compter de la date d'achat chez IKEA.

Les dommages causés aux pièces suivantes : verre céramique, accessoires, paniers à vaisselle et à couverts, tuyaux d'alimentation et d'évacuation, joints, lampes et protections de lampes, écrans, boutons et poignées, châssis et parties de châssis. Les dommages résultant du non-respect des consignes d'utilisation, d'une mauvaise installation non conforme aux instructions du fabricant et/ou aux règles de l'art, notamment en matière de raccordement au réseau électrique, ou aux arrivées d'eau ou de gaz qui requièrent l'intervention d'un professionnel qualifié.

Les frais de transport de l'appareil, de déplacement du réparateur et de main-d'œuvre relatif à un dommage non garanti ou non constaté par le réparateur agréé.

Les réparations effectuées par un prestataire de service et/ou un partenaire non agréés, ou en cas d'utilisation de pièces autres que des pièces d'origine, toute réparation de fortune ou provisoire restant à la charge du client qui supporterait en outre, les conséquences de l'aggravation éventuelle du dommage en résultant.

Les dommages liés au transport lorsque l'appareil est emporté par le client lui-même ou un prestataire de transport qu'il a lui-même désigné. Lorsque l'appareil est livré par IKEA, les dommages résultant du transport seront pris en charge par IKEA.

Les réparations effectuées par un prestataire de service et/ou un partenaire non agréés, ou en cas d'utilisation de pièces autres que des pièces d'origine, toute réparation de fortune ou provisoire restant à la charge du client qui supporterait en outre, les conséquences de l'aggravation éventuelle du dommage en résultant.

Les cas où aucun défaut n'a pu être constaté lors de la visite d'un technicien.

Assortiments de portes coulissantes SKYTТА

Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La présente garantie est valable dix (10) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat chez IKEA.

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie ?

Cette garantie s'applique à un usage domestique et couvre les défauts de matériaux et fabrication des composants suivants des portes coulissantes SKYTТА :

- Cadres de porte
- Panneaux de porte
- Des rails
- Panneau de couverture
- Réducteur de hauteur de plafond
- Barre d'arrêt
- Raccords

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Les marques ou dommages laissés sur la surface lors du retrait du rail collé au sol sont exclus de la garantie.

Toute utilisation des produits en environnement non domestique en particulier l'usage professionnel ou collectif ou dans un établissement recevant du public ainsi qu'en extérieur ou dans un environnement humide (ex. salle de bains) est également exclue de la garantie.

Cette garantie ne s'applique pas aux produits qui ont été mal stockés ou mal montés, qui ont subi une mauvaise utilisation ou une modification, qui ont été nettoyés avec des mauvaises méthodes de nettoyage ou produits de nettoyage, et aux produits qui ont été utilisés de manière inappropriée ou ont subis un usage abusif. La garantie ne s'applique pas non plus aux produits dont les dommages résultent du non-respect des consignes d'utilisation, d'une mauvaise installation non conforme aux instructions d'IKEA et/ou aux règles de l'art.

Cette garantie ne couvre pas l'usure normale, telle qu'elle n'affecte pas l'usage ou la sécurité du produits au quotidien, ni les dommages tels que, entre autres, le vol, la chute ou le choc d'un objet, l'incendie, la décoloration à la lumière, les brûlures, l'humidité ou la chaleur sèche excessive ou toute autre condition environnementale anormale, les coupures, les rayures, toute imprégnation par un liquide, les réactions chimiques ou électrochimiques, la rouille, la corrosion, un dégât des eaux ou les dommages engageant la responsabilité d'un tiers résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive ou dommages causés par des chocs ou des accidents.

Cette garantie ne couvre pas les dommages indirects ou fortuits.

Dispositions légales

« Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

« Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

« La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes

les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

« La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

« Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

« Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

« Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

« 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

« 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

« 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

« 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

« Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

« Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

« Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

« Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

« Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

« Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien. »

Conservez les documents suivants :

- Votre preuve d'achat (ticket de caisse, facture ou bon de livraison) ;
- Le présente Contrat de Garantie Commerciale IKEA.